INFORMATIONS MILITAIRES

PARTICIPATION FRANCAISE AU PREMIER LANCE-SATELLITE EUROPEEN

Le C.E.C.L.E.S./E.L.D.O. (Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux/European Launcher Development Organisation) est né le 31 mars 1962.

SCHEMA D'ENSEMBLE DU LANCEUR E.L.D.O.

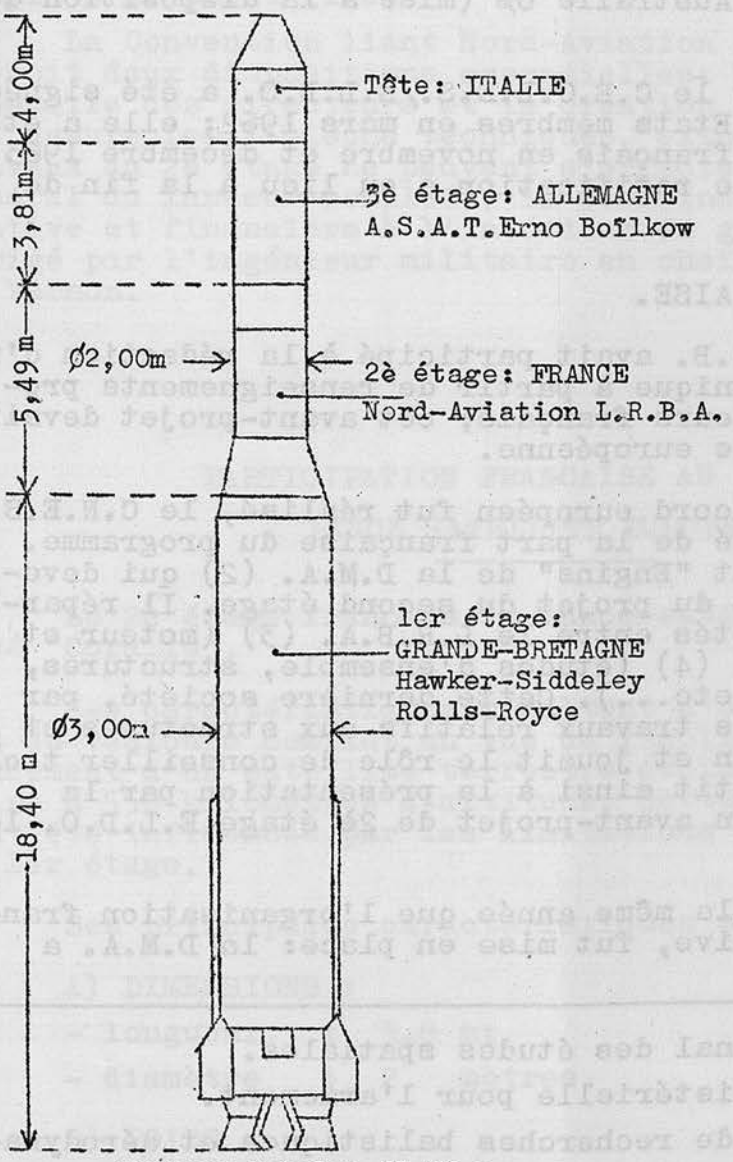

Hauteur totale: 31,70 m.

Cette organisation tire son origine du désir de la Grande-Bretagne de réemployer à des fins spatiales, grâce au concours d'autres pays, la fusée Blue Streak qui avait été abandonnée comme engin stratégique en avril 1960.

Dès cette date, pour ne pas perdre le bénéfice des efforts et des études qui y avaient été consacrées - 900 millions de francs avaient été dépensés - les Britanniques eurent l'idée d'utiliser le Blue Streak comme premier étage d'un lanceur spatial, mais les difficultés financières étaient trop sévères pour un seul pays. Aussi s'efforcèrent-ils d'intéresser à leur projet d'autres nations européennes. Les démarches (Conférence de Strasbourg en janvier 1961. Conférence de Londres en novembre 1961. Mise en place d'un groupe préparatoire en décembre 1961) devaient aboutir à la création du C.E.C.L.E.S./E.L.D.O.

Sept nations coopèrent à la réalisation d'un premier programme qui doit permettre de doter l'organisation d'un lanceur de satellites lourds à 3 étages: le Royaume-Uni est chargé de la réalisation du 1er étage, la France du second, la République fédé-

rale d'Allemagne du 3è étage, l'Italie du satellite expérimental, la Belgique des stations de guidage éloignées, les Pays-Bas de la télémesure à longue portée. L'Australie est chargée des aménagements de la base de lancement de Woomera.

Le budget global de ce premier programme a été évalué en 1961 à un milliard de francs. La participation au financement de celui-ci tient compte des ressources des différents coopérants. Les dépenses se répartissent comme suit:

Grande-Bretagne 37%, France 24%, Allemagne 22%, Italie 11%, Belgique 3%, Pays-Bas 3%, Australie 0% (mise à la disposition du champ de tir).

La Convention créant le C.E.C.L.E.S./E.L.D.O. a été signée par les gouvernements des Etats membres en mars 1962; elle a été ratifiée par le Parlement français en novembre et décembre 1963: le dépôt des instruments de ratification a eu lieu à la fin de janvier 1964.

L'ORGANISATION FRANCAISE.

Dès 1961, la S.E.R.E.B. avait participé à la rédaction d'un avant-projet franco-britannique à partir de renseignements provenant de divers constructeurs français; cet avant-projet devait être à la base de l'entente européenne.

Lorsqu'en 1962, l'accord européen fut réalisé, le C.N.E.S. (1) avait la responsabilité de la part française du programme. Il la confia au Département "Engins" de la D.M.A. (2) qui devenait ainsi maître d'oeuvre du projet du second étage. Il répartit alors les responsabilités entre le L.R.B.A. (3) (moteur et pilotage) et la S.E.R.E.B. (4) (études d'ensemble, structures, contrôle, mise en oeuvre, etc...). Cette dernière société, par ailleurs, sous-traitait les travaux relatifs aux structures et aux mesures à Nord-Aviation et jouait le rôle de conseiller technique de la D.M.A. On aboutit ainsi à la présentation par la France au C.E.C.L.E.S. d'un avant-projet de 2è étage E.L.D.O. le 15 mai 1963.

C'est en juillet de la même année que l'organisation française, en principe définitive, fut mise en place: la D.M.A. a

---

(1) C.N.E.S.: Centre national des études spatiales.

(2) D.M.A.: Délégation ministérielle pour l'armement.

(3) L.R.B.A.: Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.

(4) S.E.R.E.B.: Société d'études et réalisation d'engins balistiques.

confié la mise au point et la réalisation du 2è étage E.L.D.O. au groupement Nord-Aviation-L.R.B.A. de Vernon, qui a réparti ainsi les travaux:

A Nord-Aviation incombe la responsabilité des structures des télémesures des équipements (radar-télécommande de destruction), du montage final, de l'infrastructure et des essais en vol.

Le L.R.B.A. se charge des études et des réalisations relatives au moteur, au pilotage, au contrôle avant tir et aux essais complets au point fixe.

la Convention liant Nord-Aviation et le L.R.B.A. Vernon prévoit deux dispositions essentielles: la réunion périodique mensuelle des directeurs et la création d'un bureau permanent qui assure les liaisons techniques, extérieures (en effet, les travaux du 2è étage ne peuvent s'effectuer en ignorant le cadre général du lanceur complet), la coordination technique, administrative et financière à l'intérieur du groupement. Ce bureau est dirigé par l'ingénieur militaire en chef Talbotier, du L.R.B.A. de Vernon.